



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT DES OBLIGATIONS

**ACTUALITE DU DROIT
DE LA PRESCRIPTION ET DE LA FORCLUSION**

**Vendredi 9 juin
De 14h00 à 17h00**

En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 TOULOUSE

En visio :
Via Zoom

Manuel DELAMARRE

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,
Ancien secrétaire de la Conférence
des avocats aux Conseils

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'évolution jurisprudentielle récente du droit de la prescription et de la forclusion, étant précisé que la loi du 17 juin 2008, en raccourcissant le délai de prescription de droit commun de trente à cinq ans, a mécaniquement eu pour effet une augmentation considérable du contentieux de la prescription.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- La distinction (de nature et de régime) de la prescription et de la forclusion,
- Les principaux délais de prescription,
- Les difficultés récentes relatives au point de départ « glissant » du délai de prescription,
- Les difficultés relatives aux causes de suspension et d'interruption de la prescription.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)